

ANNONCE TRANSMISE

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Formalisée
date d'émission : 08/10/2015 - 11:25

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Antony Habitat, à l'attention de M. Mamane Fabien, 8 avenue Léon Harmel, F - 92160 Antony, Tél : +33 146665428
 Code d'identification national : 27920023200049

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
 Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s)

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.3) Activité principale : Logement et développement collectif

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**II.1) Description**

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Fournitures

Achat

Code NUTS : FR10

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Durée de l'accord-cadre, durée en mois : 27

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'accord cadre porte sur les prestations ci-dessous désignées :

- la fourniture complète d'électricité des points alimentés à des puissances souscrites supérieures à 36 KVA pour l'achat d'électricité visés en annexe Ccs-1 du cahier des clauses spécifiques (Ccs) de chaque marché subséquent, intégrant les prestations définies aux articles 5 et 6 du CCTP marchés subséquents

- l'accès au réseau public de distribution d'électricité et son utilisation pour les points de livraison visés ci-dessus dans le cadre d'un contrat unique,

- la mission de responsabilité d'équilibre conformément à l'article L.321-15 du code de l'énergie

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Accord cadre fourniture et acheminement d'électricité 2016 puissances souscrites supérieures à 36 kVA

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 31682000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Accord cadre passé en application de l'article 76 VIII

1er alinéa du code des marchés publics pour les besoins exprimés en fourniture et

acheminement d'électricité pour l'achat d'électricité

Quantité d'énergie estimative prévisionnelle annuelle : 3 GWh **II.2.2) Informations sur les options**

Options : Non

II.2.3) Reconduction

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

Durée du marché ou délai d'exécution : 27 mois (à compter de la date d'attribution du

contrat)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) Conditions relatives au contrat**

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : L'avance prévue à l'article 87 du code des marchés publics ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande prévue à l'article 89 du même code. Cette garantie à première demande ne pourra pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique selon la réglementation en vigueur. Les sommes dues en exécution des marchés subséquents conclus sur la base de l'accord cadre sont payées sous réserve de conformité de facture dans un délai de 30 jours.

Le financement est assuré sur fonds propres.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur avant attribution au sens de l'article 51 du code des marchés publics. En application de l'article 51-vi du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupement

2° en qualité de membres de plusieurs groupements

en cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord cadre et des marchés subséquents qui seraient conclus sur son fondement, pour ses obligations contractuelles

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Oui
Le titulaire doit être autorisé à exercer une activité d'achat pour revente dans les conditions prévues à l'article L.333-1 du code de l'énergie

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- DC1 ou équivalent : lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire du groupement candidat par ses co-traitants, dûment remplies, datées et signées.

- DC2 ou équivalent : déclaratin du candidat, dûment remplie, datée et signée en fonction de la situation du candidat.

- déclaration sur l'honneur article 43 : déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du DC1 ci-dessus)

- emploi des travailleurs handicapés : attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en france (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du DC1 ci-dessus).

- déclaration sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : déclaration indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail et ne pas avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L.2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission (si cette déclaration n'est pas déjà fournie dans le cadre du DC1 ci dessus).

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet

nb : afin d'ouvrir l'accès aux marchés publics aux entreprises nouvellement créées, les candidats pourront prouver par tout moyen leur capacité économique et financière.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : -

l'autorisation prévue à l'article L.333-1 du code de l'énergie pour l'activité d'achat pour revente

- déclaration sur les effectifs : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- références de service ou fournitures similaires : présentation d'une liste des principales fournitures ou de principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

III.2.4) Marchés réservés :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2015-13AH

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 19/11/2015 à 12 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

VI.3) Autres informations : A) précisions concernant la durée de l'accord cadre : 27 mois à compter de sa notification

B) précisions sur la durée des marchés subséquents : les marchés subséquents seront passés au fur et à mesure de l'identification des besoins. Leur durée purement estimative est d'environ 27 mois.

C) précisions concernant le cautionnement et les garanties exigés : l'accord cadre en lui-même ne permet pas le paiement d'une avance. Une avance sera accordée aux titulaires des marchés subséquents dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, sauf renonciation expresse par le titulaire du marché subséquent dans l'acte d'engagement.

D) précisions concernant l'exécution des marchés subséquents conclus sur la base de l'accord cadre : la notification du marché subséquent vaut commencement d'exécution du marché, ce qui emporte en particulier obligation pour le titulaire du marché subséquent d'effectuer les démarches à sa charge par le contrat grd-fournisseur qu'il a conclu avec le gdr (contrat unique). La notification du marché subséquent vaut également ordre de service de commencement d'exécution des prestations pour l'ensemble des points de livraison listés en annexe 1 du ccs marché subséquent. L'accès au réseau public de distribution, l'utilisation de ce réseau et la fourniture de l'énergie électrique pour l'ensemble des points de livraison intervient à compter du 1er janvier 2016 à 00 h 00

E) précisions concernant les conditions pour obtenir le dossier de consultation : le dossier est téléchargeable sur la plateforme www.achatpublic.com. l'identification est obligatoire pour toutes correspondances.

F) précisions concernant les capacités des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

G) précisions concernant les conditions de remise des candidatures des offres : en application de l'article 56-II du CMP, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et offres par voie électronique. Les candidatures et les offres devront être remises avant le jour et l'heure inscrits sur la 1er page du règlement de consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu. Les candidatures et offres parvenues après cette date seront éliminées sans avoir été lues et le candidat sera informé. Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

Standard.Zip,Adobe-acrobat-.pdf, rich text format.rtf, doc ou .xls ou .ppt, .odt, .ods, .odp, .odg, le cas échéant le format dwf ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png, le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme dématérialisation et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support clients : 0892232120. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. La taille maximum acceptée pour les dépôts des plis est de 2go. Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics. Ils sont ensuite chiffrés. Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité défini par le décret 2010-112 du 02 février 2010 et référencés sur une liste établie :

- pour la France, par le ministère chargé de la réforme de l'état : <http://referencés.modernisation.gouv.fr>

- ou pour les autres Etats membres par la commission européenne (https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf)

Le candidat peut également utiliser un certificat délivré par une autorité de certification ne figurant sur aucune de ces listes. Dans ce cas, le certificat doit répondre à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité défini par le décret 2010-112 du 02 février 2010. Si le certificat de l'autorité est officiellement référencé mais n'apparaît pas encore sur la liste mise à disposition (attente d'une mise à jour), le candidat devra produire les documents attestant de son état. Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la plateforme de dématérialisation, il doit joindre à son envoi électronique l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiées relatives au certificat du signataire, qui comportent au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Les certificats de signature doivent être d'un niveau **ou*** du référentiel général de sécurité et le signataire doit joindre à son envoi électronique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. De plus, seuls les formats de signature pades, cades et xades sont acceptés. Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice attire l'attention des soumissionnaires sur les certificats priv v1 qui ne sont plus acceptés depuis le 19 mai 2013. Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de part sa signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil, qui entre les parties a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré. Il est rappelé aux candidats qu'il est indispensable de signer chacun des documents et que la signature d'un zip n'est pas valable. De même, une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur et ne peut remplacer la signature électronique. Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté. Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique (cd, clé usb...) envoyé dans les délais impartis, cette copie sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante :

ANTONY HABITAT Candidature/offre pour la consultation fourniture et acheminement d'électricité 2016 puissances souscrites supérieures à 36 kVA

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de cergy pontoise, 2 bld de l'hautil, 95027 Cergy pontoise, . Tél : +33 130173400. Fax : +33 130173406

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de cergy pontoise, 2 bld de l'hautil, 95027 Cergy pontoise, . Tél : +33 130173400. Fax : +33 130173406

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 08 octobre 2015

► [Télécharger l'avis seul au format PDF](#)

TÉLÉCHARGER LA PREUVE D'ÉMISSION

NB : pour accéder à notre outil qui vous permet de lire la preuve d'horodatage, [cliquer ici](#).

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2892850**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE...

Votre annonce sera publiée comme suit :

PROFIL D'ACHETEUR
Publication intégrale

BOAMP

Publication intégrale

Département : 92 - Hauts-de-Seine

Classification CPF : 40

JOUE

Publication intégrale

MARCHÉS ONLINE

Publication intégrale

Département : 92 - Hauts-de-Seine

Classification CPF : 40

DONNÉES DE FACTURATION MARCHÉS ONLINE

Pack Marchés Online

[TÉLÉCHARGER AU FORMAT PDF](#)

[IMPRIMER](#)

[FERMER CETTE FENÊTRE](#)